

Loi constituant en corporation La Compagnie Mutuelle d'Assurance-vie Wawanesa.

Loi concernant la Wawanesa Mutual Insurance Company.

Loi modifiant la Loi sur la sécurité de la vieillesse.

Loi autorisant la construction et l'entretien d'un pont sur le fleuve Saint-Laurent à ou près Ville-Lasalle, dans la province de Québec.

Loi concernant la Commission de la frontière internationale.

Loi autorisant la prestation de fonds pour faire face à certaines dépenses d'établissement du réseau des Chemins de fer Nationaux du Canada, depuis le 1^{er} janvier 1960 jusqu'au 30 juin 1961, ainsi que la garantie, par Sa Majesté, de certaines valeurs qu'émettra la Compagnie des Chemins de fer Nationaux du Canada.

Loi modificatrice relative à la Loi modifiant la Loi sur les chemins de fer.

Loi modifiant la Loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or.

Loi modifiant la Loi de l'impôt sur les biens transmis par décès.

Loi concernant l'Association internationale de développement.

Loi modifiant le Tarif des douanes.

Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise.

Loi modifiant la Loi de 1952 sur les allocations aux anciens combattants.

Loi concernant la construction par la Compagnie des Chemins de fer Nationaux du Canada de certaines installations ferroviaires terminus en la cité de Toronto et dans son voisinage.

M. l'Orateur: La Chambre va maintenant reprendre l'examen des travaux que l'arrivée du Gentilhomme huissier de la verge noire a interrompus.

LES DROITS DE L'HOMME

MESURE AYANT POUR OBJETS LA RECONNAISSANCE ET LA PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME ET DES LIBERTÉS FONDAMENTALES

La Chambre reprend la discussion sur la motion du très honorable M. Diefenbaker en vue de la 2^e lecture du bill n^o C-79 ayant pour objets la reconnaissance et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

(Texte)

M. Denis: Monsieur l'Orateur, lors de l'ajournement de la Chambre, j'avais essayé de répondre aux affirmations gratuites de l'honorable député de Sainte-Marie (M. Valade) qui se plaignait de certaines libertés existant dans la province de Québec; je me suis levé pour tenter de prouver à la Chambre que le contraire existait dans la

province de Québec, avant l'avènement du nouveau gouvernement libéral. Je donnais comme exemple que non seulement il y avait liberté de presse, liberté d'association, liberté de la protection contre les autorités provinciales, mais que même il y avait abus de ces mêmes pouvoirs, et j'avais mentionné, entre autres, des pages et des pages d'annonce de la presse à l'effet que l'on créait l'ambiguïté en ce qui concerne la législation gouvernementale. Par exemple, le fait que l'Union nationale annonçait que les allocations familiales étaient payées par le Québec. On était loin d'empêcher la liberté de la presse, puisqu'on allait jusqu'à dire que les allocations familiales étaient payées par Québec. Et l'honorable premier ministre (M. Diefenbaker), qui est ici à son siège, sait fort bien que les allocations familiales sont complètement payées par le gouvernement fédéral, mais que l'Union nationale, usant et même abusant de cette liberté de presse, osait affirmer dans ses annonces, à pleines pages sinon à pleines centaines de pages dans tous les journaux, que les allocations fédérales venaient du Québec.

Monsieur l'Orateur, vous devez être au courant de la façon dont se font des élections dans la province de Québec! Je suis convaincu que cela va changer à l'avenir. Il était assez difficile de poursuivre les auteurs de ces annonces. Comme question de fait...

M. Valade: Parlez donc du bill des droits de l'homme. Parlez du bill en question.

(Traduction)

M. l'Orateur: Ce bill s'en tient évidemment aux questions qui sont de la compétence du gouvernement fédéral. Je comprends qu'il a été beaucoup question de choses qui se sont passées au Canada et qui intéressent autant la juridiction des provinces que celle du gouvernement fédéral, mais il me semble que l'honorable député s'en tient exclusivement à des questions d'ordre local n'intéressant que le Québec et qui par conséquent ne se rapportent pas à ce bill.

(Texte)

M. Denis: Monsieur l'Orateur, je comprends que vous avez raison, mais je crois que vous n'étiez pas à votre siège lorsque l'honorable député de Sainte-Marie a adressé la parole à la Chambre et qu'il a presque exclusivement parlé des dernières élections provinciales.

M. Valade: C'est faux!

M. Denis: Alors, je crois avoir le droit de lui répondre, du moins de façon succincte, avant de parler du bill des droits de l'homme. Si l'honorable député conservateur de Sainte-Marie a le droit de parler des élections provinciales, et surtout que nous discutons